

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 novembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 09/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/11/2022 (accusé de réception du 09/11/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet de l'Eau Blanche
Validation de l'avant-projet (AVP) et finalisation du forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre**

Dans le cadre du projet d'aménagement du site de l'Eau Blanche, le groupement de maîtrise d'œuvre Agence TER (mandataire) // ARCADIS/ AGENCE TER URBANISTES/ SCOPIC/ AGENCE ON a été retenu en qualité de maître d'œuvre des ouvrages sous MOA QBO. Après la présentation de l'esquisse issue de la procédure négociée le 28 avril dernier, il vous est présenté l'Avant-Projet permettant de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le groupement de maîtrise d'œuvre Agence TER/ / ARCADIS/ AGENCE TER URBANISTES (mandataire)/ SCOPIC/ AGENCE ON a été retenu comme maître d'œuvre des travaux d'aménagement sous MOA QBO suite à la notification du marché, délibérée en conseil communautaire le 28 avril 2022.

Sur 6,7 hectares, le projet de l'Eau Blanche s'insère sur un site actuellement en friche qu'il va permettre de requalifier, dépolluer et renaturer dans une démarche de renouvellement urbain. Cet espace clé dans le paysage de l'agglomération se dotera d'une identité propre, un lieu de vie, permettant d'offrir de nouveaux services mais aussi de rétablir des vues, notamment sur le centre-ville, l'Odet, en améliorant l'accès et le traitement des berges.

Une partie du projet Eau Blanche est en interconnexion avec le projet de la « Grande Salle ». À ce titre, le projet intègre un grand parvis en extension des accès de la grande salle. 450 nouvelles places de stationnement seront aménagées le long d'un grand mail paysager ouvrant de nouvelles perspectives sur l'Odet et le centre-ville. Elles auront également une vocation de parking de proximité et certaines permettront d'autres usages comme des activités sportives et événementielles dans une logique de mutualisation des espaces. Le projet est

pensé pour être accessible à tous et notamment via les mobilités douces dont des pistes cyclables. Plus de 175 emplacements vélos sont à ce titre créés.

Au-delà d'un projet d'accompagnement fonctionnel de la grande salle, le projet de l'Eau Blanche est un véritable levier de requalification de la ville visant à offrir de nouveaux espaces paysagers pensés pour permettre des activités diversifiées.

Les « clairières » pourront ainsi accueillir des espaces de repos, de pique-nique mais aussi des aires de jeux pour enfants pour différents niveaux. L'aménagement s'ouvrira sur les berges de l'Odet, offrant de nouvelles perspectives et vues et permettant de renaturer ces espaces en friches. Des espaces de pratiques sportives et de glisse viendront s'ajouter au panel de l'aménagement du site, agrémentés par le « lieu des possibles » grâce auquel des événements, installations et festivals pourront y prendre place.

L'avant-projet qui vous est présenté est issu des échanges du comité de pilotage du 21 septembre 2022 et tient compte des différentes remarques émanant :

- du jury du concours lors de l'attribution du marché ;
- des échanges avec les associations, techniciens et élus organisés sous forme d'ateliers participatifs et de réunions ;
- des échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Il tient compte également des différentes contraintes techniques, calendaires financières et réglementaires auxquels sont assujettis le projet.

Les travaux d'aménagement sont estimés par secteur de projet comme suit :

- secteur 1 - rues Lebon-Kerhuel : 1,5 M € HT ;
- secteur 2 - les clairières (compris aires de jeux, aire de glisse) : 2,6 M€ HT;
- secteur 3 - le parvis : 1,4 M€ HT ;
- secteur 4 - les allées (stationnement de la grande salle) : 2,7 M€ HT ;
- les secteurs 1 et 2 étant de compétence Ville de Quimper et les secteurs 3 et 4 de compétence communautaire.

Ainsi, la moitié des travaux d'aménagement est directement liée aux besoins de la grande salle et plus largement aux compétences communautaires du projet.

Il est rappelé qu'une participation à hauteur de 5 M€ TTC est prévue dans la PPI de la Ville de Quimper pour le projet global.

Par ailleurs, 2,4 M€ de subventions ont été obtenues pour contribuer à la dépollution du site (1,4 M€ Fond Friche Travaux ADEME, 1 M€ Département) sur un montant total estimé à 3,2 M €.

D'autres subventions pourront être mobilisées sur les travaux d'aménagement et sont en cours de demande.

La création d'une capacité d'accueil de bâtiments tertiaires permettrait la perception de recettes liées la vente de charges foncières, estimées à 132 K€.

Le planning prévisionnel prévoit que les travaux strictement nécessaires à l'ouverture de la grande salle seront réalisés l'horizon de sa livraison (été 2025). Le reste des aménagements seront réalisés ultérieurement dans une logique de lissage des dépenses et d'organisation du chantier une fois la grande salle en activité.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

- 1 - à valider l'avant-projet (AVP) ;
- 2 - à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, sur la base de l'engagement du maître d'œuvre sur le montant des travaux d'aménagement à 8 352 248 € HT (coût février 2022) fixant le forfait définitif de rémunération conformément à l'article 4 de l'acte d'engagement à 691 502,40 € HT ;
- 3 - à signer tous les actes nécessaires à cette future réalisation.